



## **PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2018**

### **SÉANCE ORDINAIRE**

#### **1. PRÉSENCES ET QUORUM**

##### **PRÉSENTS:**

**M. Gérard Desjardins  
M. André Blouin  
M. Rodrigue Ouellet  
M. Denis Blanchette  
M. Gervais Parent**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

#### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 18-82** Tout en laissant le point varia ouvert,  
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Gervais Parent  
et unanimement résolu :  
**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

#### **3. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2017 PAR LA FIRME COMPTABLE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

- 18-83** Il proposé par monsieur Gérard Desjardins,  
appuyé par monsieur André Blouin  
et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil municipal accepte le rapport financier de l'année 2017 déposé par mesdames

Élodie Bastille et Emmanuelle Lavoie de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)**

- 18-84** Il est proposé par monsieur Gérard Desjardins,  
appuyé par monsieur André Blouin  
et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil municipal atteste de la véracité des frais courus dans le cadre du programme  
d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL);

Les montants d'aide financière reçus sont de **113 604\$**  
Les dépenses de fonctionnement sont de **215 293\$**

**QUE** les frais dépensés ont été exécutés sur les routes locales de niveau 1 et 2.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2018**

- 18-85** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 avril 2018.

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2018**

- 18-86** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur André Blouin  
et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2018.

**6. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES**

- 18-87** Il est proposé par monsieur Gervais Parent,  
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet  
et résolu unanimement :  
**QUE** les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du  
mois d'avril d'une somme de **27 406.25\$**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée secrétaire-trésorière, certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2018 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## 7. CORRESPONDANCE

### DÉPÔT DE DOCUMENTS AUX ÉLUS

- Rapport des revenus et dépenses du mois d'avril 2018
- Projet d'entente à l'organisation d'un service de protection des incendies par la municipalité Des Hauteurs

### OFFRE DE SERVICES

#### **M. Gilbert Sirois, trappeur professionnel**

**18-88**

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur André Blouin  
et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil municipal accepte l'offre de service de monsieur Gilbert Sirois de La Rédemption pour les services de démantèlement des barrages de castors, le déblocage des ponts et des calvettes.

Taux horaire : 18\$/heure

Kilométrage 0,42\$

### CANDIDATURE AU POSTE DE MANŒUVRE

#### **M. Sylvain Fournier**

**18-89**

Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,  
appuyé par monsieur André Blouin  
et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil accepte la candidature de monsieur Sylvain Fournier pour le poste de manœuvre. Il compte parmi la BANQUE DE NOMS

### DEMANDE DE BOUT DE TUYAU DE CALVETTE USAGÉ

#### **M. Gaétan St-Jean**

**18-90**

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Denis Blanchette

et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil accepte la demande de monsieur Gaétan St-Jean pour un bout de tuyau de calvette usagé de 10 pieds de long par 18 pouces de diamètre, et ce gratuitement.

**8. MRC DE LA MITIS**

a) Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger sur la dernière séance du Conseil des maires.

**b) AUTORISATION À PARTICIPER À UNE FORMATION « RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS »**

**18-91** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Gérard Desjardins et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil municipal autorise messieurs Denis Blanchette et André Bouin à participer une formation sur le rôle et responsabilités des élus, samedi 26 mai prochain à la MRC de La Mitis. **Coût : 200\$ par personne**

**c) AUTORISATION À PARTICIPER À UNE FORMATION « SIGNALEUR ROUTIER »**

**18-92** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur André Blouin et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil municipal autorise monsieur Roberto Fortin à participer à une formation comme signaleur routier donnée par l'APSAM, le 28 juin prochain de 8h30 à 12h00 au bureau de la MRC de la Mitis. Coût : 65\$ et, un montant est réparti également entre les participants pour couvrir les frais de déplacement du formateur.

**9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO D2018-01**

**18-93** Demande de dérogation mineure D2018-01 déposée par monsieur Ronny Michaud et madame Valérie Huet, propriétaires du 712, rang 7 Ouest, lot 4 987 470 du cadastre du Québec, matricule 6253-47-2536, afin de permettre une marge de recul avant, pour une galerie à être construite, à un minimum de 1,79 m au lieu du minimum de 3 m exigé par le règlement de zonage 167.

Les demandeurs indiquent qu'ils ne peuvent construire la galerie selon les besoins du projet s'ils doivent respecter la marge de recul avant exigé et que la proximité de la résidence avec le chemin rend la construction d'une galerie difficile.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du Règlement sur les dérogations mineures 172, le conseil municipal reçoit et analyse cette demande :

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure porte sur une disposition du règlement de zonage n° 167 pouvant faire l'objet d'une telle demande;

**CONSIDÉRANT QUE** l'application du règlement de zonage n° 167 a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur de ladite demande de dérogation;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation est jugée mineure, considérant les impacts que celle-ci aurait si elle est accordée;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme n° 166 de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet fera l'objet d'une demande de permis;

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement de la galerie actuelle, par une nouvelle galerie, laissera plus d'espace dans la marge de recul avant qu'actuellement;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 25 avril 2018 et a transmis ses recommandations favorables au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a donné l'occasion aux personnes présentes dans l'assemblée de se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucune personne ne s'y oppose.

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Rodrigue Ouellet, appuyé de Gervais Parent et unanimement résolu :

**QUE** le conseil municipal accorde la dérogation mineure n° D2018-01 telle que présentée, soit pour une marge de recul avant, pour une galerie à être construite, à un minimum de 1,79 m au lieu du minimum de 3 m exigé par le règlement de zonage 167.

**QUE** le conseil municipal autorise l'inspecteur en urbanisme à délivrer le permis de construction à venir pour la construction de la galerie, et ce, conformément à la présente résolution.

Cette dérogation mineure s'applique au 712, rang 7 Ouest, lot n° 4 987 470 du cadastre du Québec.

## **10. POSTE DE MANŒUVRE (ENGAGEMENT)**

- 18-94** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur André Blouin et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil engage, monsieur Roberto Fortin en tant que manœuvre.  
La semaine de travail, du lundi au vendredi de 7 heures à 12h00 et de 13 heures à 17h00 sauf le vendredi, il termine à 11h00 à raison de 40 heures par semaine. L'employé a un horaire variable. Occasionnellement, il peut être appelé à travailler le samedi et le dimanche. Exceptionnellement, durant les travaux de voirie, il débute à la même heure que l'entrepreneur, si applicable. Le Conseil autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale à signer, au nom de la municipalité, le contrat de travail.

## **11. DÉSIGNER L'ENTREPRENEUR POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX**

**Dépôt de deux (2) soumissions**  
**-Constructions Jalbert et Pelletier inc.**  
**-Les Excavations Dany Desrosiers inc.**

- 18-95** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu :  
**QUE** la municipalité de Saint-Charles-Garnier favorisera, le moment venu, l'entreprise qui aura de la disponibilité.

## **12. GARAGE MUNICIPAL**

### **Vérification mécanique du camion Western Star**

- 18-96** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Denis Blanchette et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil municipal autorise monsieur Nelson Soucy à conduire le camion Western Star, chez le Centre du camion J.L. d'Amqui afin de faire effectuer la vérification mécanique pour la SAAQ, de préférence au mois de juin.

### **Offre de services / M. Yvan Valcourt**

- 18-97** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

**QUE** le Conseil municipal accepte l'offre de services de monsieur Yvan Valcourt de Saint-Gabriel pour effectuer de la soudure sur les équipements à neige. Cette offre de services comprend un lift, une machine à souder et un buffer. La municipalité ne se tient pas responsable des équipements et outils fournis par M. Valcourt, ils sont sous sa responsabilité. La municipalité ne se tient pas responsable des accidents qui pourraient survenir lors de ces travaux de soudure. Les travaux de soudure s'exécutent dans le garage municipal et débutent le lundi 7 mai 2018.

**Offre de services à 25\$ / heure.**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. DOSSIERS DES ÉLUS**

Pour régler le problème de la porte avant de la salle municipale, monsieur Denis Blanchette propose de mettre un lock acheté chez clef mobile.

**15. VARIA**

**1. École Euclide-Fournier**

L'école Euclide-Fournier est mise en vente par la Société québécoise des infrastructures. Date et heure limites de réception des soumissions, le mercredi 13 juin 2018 à 15h. (Documents sur le site du SÉAO)

**2. Lumières de rues**

- 18-98** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :  
**QUE** le Conseil municipal demande les services de Rimouski Électrique pour la réparation de lampes de rues et de lumières des bâtiments.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Nivelage des chemins municipaux**

- 18-99** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur Gérard Desjardins et résolu unanimement :  
**QUE** le premier nivelage des chemins soit effectué au mois de mai par les constructions Jalbert et Pelletier, si la température le permet.

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**18-100** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,  
appuyé par monsieur Gérard Desjardins  
et unanimement résolu de lever la séance à 20h30.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....  
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....  
Josette BOUILLON, dir.gén. et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.